
CERTIFICAT DE GARANTIE

Tous les produits fabriqués par SELLEX font l'objet d'un rigoureux contrôle de qualité avant leur expédition et sont garantis contre tout défaut de matières premières ou de fabrication pour une période de deux ans, dans des conditions normales d'utilisation et avec un assemblage correct.

La responsabilité de SELLEX est limitée au remplacement des pièces défectueuses, leur réparation, ou au remboursement de leur prix, sans aucun dommage ou frais supplémentaires à votre charge.

Cette garantie ne comprend pas les défauts occasionnés par négligence, coups, montage incorrect, produits chimiques de nettoyage, utilisation inappropriée, usure, ainsi que les modifications du produit ou des matériaux produites par les conditions climatiques ou environnementales.

De même il convient signaler que, dans le cas des produits ayant des composants en bois qui est une matière naturelle, il peut y avoir de légères différences de tonalité entre les différents éléments qui composent le produit. De plus, si les produits sont achetés à différents moments, le temps passé et les conditions climatiques peuvent provoquer des variations dans la couleur et/ou la tonalité. Par conséquent, Sellex S.A n'acceptera aucune réclamation sur cette affaire et aucun article ne pourra être restitué pour ce motif.

Le présent certificat de garantie est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.